



# **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

**2019**

# INTRODUCTION

- **Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) introduit en 2016 reste un préalable obligatoire au vote du budget primitif et doit toujours avoir lieu dans les deux mois qui précèdent son adoption.**
- **Son objectif reste d'exposer les contraintes externes qui pèsent sur la situation financière de la collectivité et d'exposer les orientations budgétaires en terme de fonctionnement, d'investissement, de fiscalité et d'endettement.**
- **Il doit contenir des éléments d'information sur la structure de la dette, sur le personnel, les engagements pluriannuels et la structure des dépenses envisagées.**
- **Il fait l'objet d'un vote du Conseil Municipal.**
- **Le budget primitif 2019 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de sa séance du 3 avril prochain.**

# INTRODUCTION

- L'objectif est de soumettre le budget primitif au conseil après vote du compte administratif. Il est raisonnable de penser que le Comptable Public aura pu établir le compte de gestion d'ici là. Si tel n'était pas le cas, il serait procédé à une reprise anticipée du résultat.
- Bien que les comptes ne soient pas encore définitivement arrêtés, ce résultat est pour l'heure constitué ainsi:

➤ Excédent de fonctionnement:	3 648 381,41€
➤ Déficit d'investissement:	<u>3 354 584,15€</u>
Soit un excédent de:	293 797,26€
➤ Reste à réaliser en investissement:	
❖ Dépenses:	2 866 992,51€
❖ Recettes:	<u>2 886 979,60€</u>
Soit un excédent de:	19 987,05€

L'excédent global de l'exercice d'un montant de 293 797,26€ sera prioritairement affecté au financement de la section d'investissement.

## LA CONJONCTURE NATIONALE

- ❖ L'objectif affiché de l'Etat reste le redressement des comptes de la Nation.
- ❖ La loi de finances pour 2019 ne prévoit pas de réduction de la masse des dotations de l'Etat
- ❖ Cependant, certains mécanismes tels que l'écrêtement de la dotation forfaitaire font que BOLBEC est parmi les quelques 20 000 collectivités dont la DGF baisse.
- ❖ Conformément aux engagements pris par le président de la République, le dégrèvement de taxe d'habitation passe à 65% en 2019, ce qui réduit encore un peu plus l'indépendance financière des communes.

# LES ORIENTATIONS 2018

- LES DOTATIONS DE L'ETAT:

IL est trop tôt pour que nous en ayons connaissance. Cependant, nous pouvons tout de même faire des estimations tout en restant prudents.

- En 2019, la Dotation forfaitaire (DGF) pourrait s'élever à 1 131 456€. Cependant, « notre richesse » due au mode de calcul de notre potentiel financier fait que nous serons de écrêtés de près de 120 000 €.

- En revanche, la DSU avec un montant estimé de 780 892 € devrait progresser de 31 528 €.

- Globalement, la DGF devrait donc passer à **1 912 346 € soit une nouvelle baisse de 4,40 %.**

## LES ORIENTATIONS 2019

Enfin, les compensations fiscales devraient se décomposer ainsi:

	2016	2017	2018	2019 (estimé)
Dotation unique des compensations spécifiques de taxe professionnelle	47 105 €	14 660 €	0 €	0 €
Compensation des exonérations de TH	139 347 €	202 991 €	210 567 €	230 560€
Compensations FB (personnes âgées)	6 305 €	2 704 €	2 917 €	2 939 €
Compensations FB (exonérations longue durée)	6 722 €	3 093 €	5 309 €	9 173 €
Foncier non bâti		5 329 €	4 656 €	/
<b>TOTAL</b>	<b>199 479 €</b>	<b>228 777€</b>	<b>223 449 €</b>	<b>242 672 €</b>

## LES ORIENTATIONS 2019

- Cette année, BOLBEC devrait reculer d'une dizaine de rangs dans le classement DSU (213<sup>ème</sup> à 223<sup>ème</sup>). Pour autant son exonération de cotisation au titre du FPIC serait maintenue. Les 176 031 € que la commune aurait eu à verser (en restant dans le régime dérogatoire actuel) resteraient à la charge de la Communauté d'agglomération. Pour mémoire, il faut rappeler que la communauté d'agglomération prend déjà à sa charge plus de 70% de cette contribution et que cette obligation alourdit encore cette « facture » pour elle.
- Depuis 2017, Caux Seine Agglo a institué une dotation de solidarité communautaire. BOLBEC a touché 165 886 € à ce titre en 2018. Pour cette année, cette dotation pourrait être maintenue.
- De son côté, le département maintient le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). Cependant, le FDPTP ne peut être considéré comme un recette pérenne car il est réparti par l'Etat aux départements. Il constitue une variable d'ajustement et sera minoré de 15% pour 2019, soit une recette estimée à 81 655 € .

# LES ORIENTATIONS 2019

## LA FISCALITE:

- Il n'y aura pas de modification des taux d'imposition pour 2019.
- La loi de finances pour 2019 prévoit une augmentation forfaitaire des bases de 2,2%.
- La suppression progressive de la taxe d'habitation se poursuit en portant le taux de dégrèvement à 65%. Les collectivités restent compensées intégralement mais leur autonomie fiscale se dégrade encore plus.
- Il faudra cependant rester vigilant car les compensations décidées par l'Etat sont rarement pérennes.



## LA FISCALITE

Le tableau ci-dessous montre que même si depuis 2016, la direction départementale des finances publiques a entamé une campagne de revalorisation des bases fiscales de BOLBEC, celles-ci restent faibles, comparées à d'autres collectivités. Elles ne représentent que **45% des bases moyennes de TH** de la strate et sont **inférieures de 25% des bases de FB**.

Années	Taxes	BOLBEC	Strate 10/20 000 hab.	Caux Seine Agglo	Département
2014	TH	623	1 361	744	
	FB	973	1 276	1 280	1 123
2015	TH	658	1 412	775	
	FB	968	1 310	1 296	1 142
2016	TH	610	1 397	760	
	FB	991	1 333	1 310	1 167
2017	TH	629	1 400	748	
	FB	999	1 343	1 238	1 184

# LES ORIENTATIONS 2019

## LA DETTE

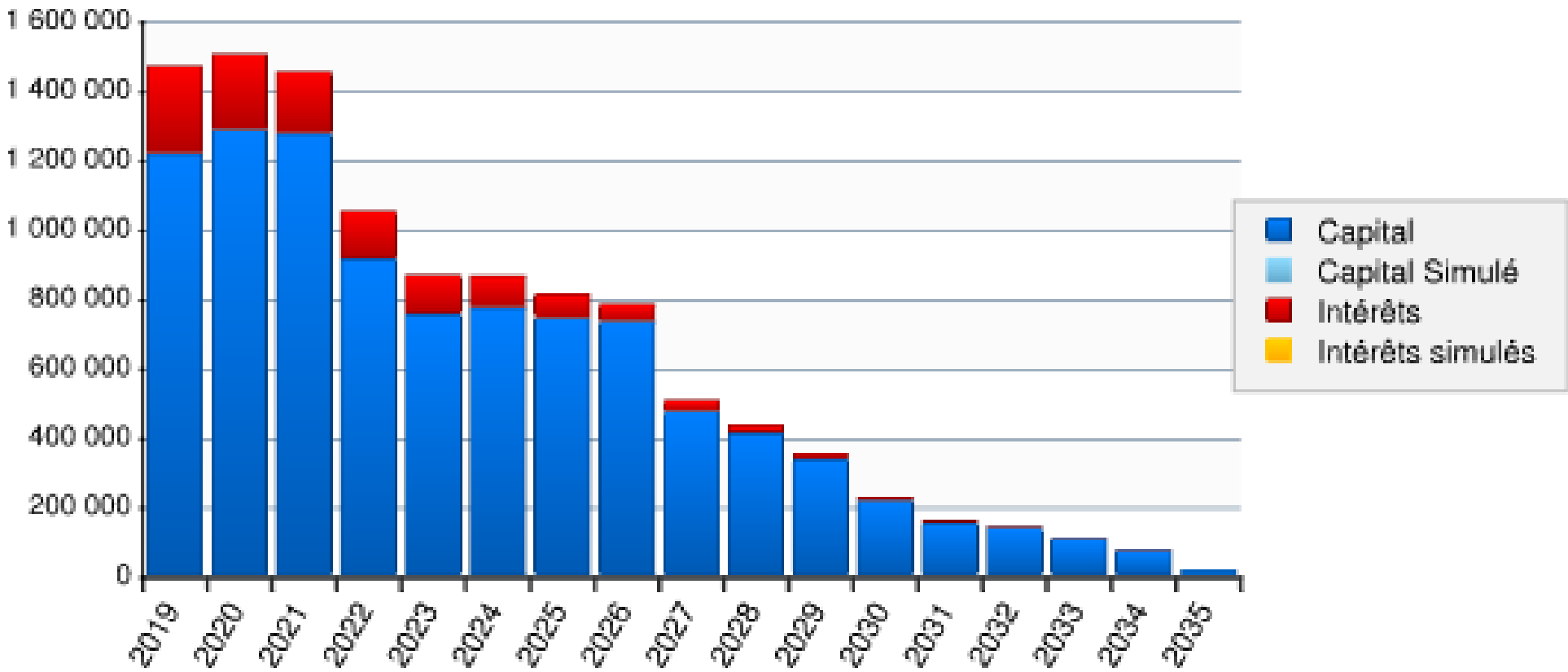
### La dette communale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

❖ Encours:	9 334 836 € (9 901 776 € en 2018)
❖ Taux moyen annuel:	2,90% (3,13% en 2018)
❖ Durée de vie résiduelle:	8 ans et 7 mois (8 ans et 9 mois)
❖ Ratio de désendettement:	3 ans et 6 mois (non disponible)
❖ Annuité en €/habitant:	134 (135 en 2018)
❖ Encours en €/habitant:	707 (818 en 2018)
❖ Encours/Recettes réelles de fonctionnement:	50,46% (58,43% en 2018)

# LA DETTE

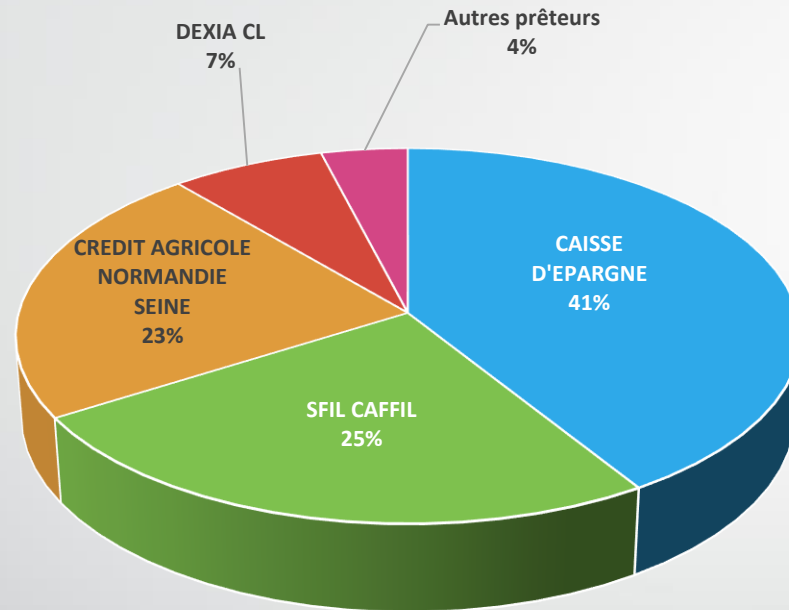
## Profil d'extinction

### Flux de remboursement



## LA DETTE

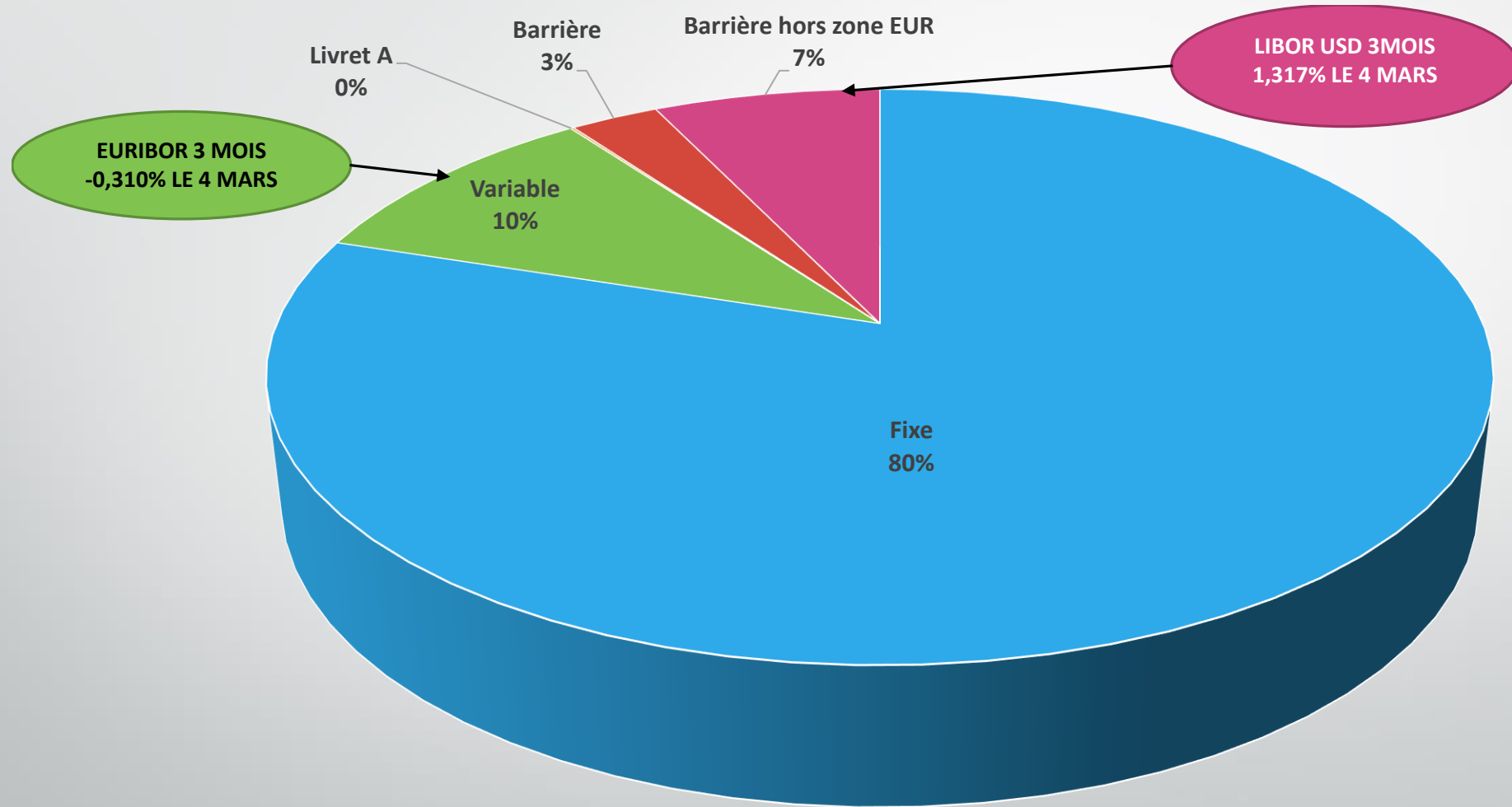
### Répartition par partenaire



- La Ville a 3 créanciers principaux, la Caisse d'Épargne, Le Crédit Agricole et SFIL CAFFIL (liquidateur de DEXIA) , qui se répartissent 89% de la dette.
- 7 % détenus par DEXIA CL sont constitués par « un de nos emprunts à risque », l'autre étant détenu par la Caisse d'Épargne.
- Les autres prêteurs sont la Société Générale, la CAF, le Crédit Mutuel, la Banque Postale,...

# LA DETTE

## Répartition par type de taux



# CHARTE GISSLER

Structures	I Indices en euros	II Indices inflation française ou zone euro ou écarte entre indices	III Ecart d'indices zone euro	IV Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	V Ecart d'indices hors zone euro	VI Autres indices
(A) Taux fixe simple; Taux variable simple; Echange de taux fixes contre taux variable ou inversement; Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique); taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	22 emprunts pour un encours de 8 406 834€ soit 90,06% de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2019.					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier.	1 emprunt pour un capital restant dû de 260 688€ au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, soit 2,79 % de la dette.			1 emprunt pour un capital restant dû de 667 315€ au 1 <sup>er</sup> janvier 2019, soit 7,15 % de la dette.		
(C) Option d'échange (swap).						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé.						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5.						
(F) Autres types de structures.						

## LA DETTE

- ❖ L'équilibre budgétaire 2018 était obtenu par un emprunt de 1 631 000 €. L'emprunt définitif figure dans les reports de crédits pour un montant de 1 000 000 €.

- ❖ Entre 2008 et 2017, la ville s'est désendettée de:

Remboursement en capital de la dette 2008/2017:	14 062 009 €
Emprunts nouveaux (2017 compris):	<u>10 057 713 €</u>

**Désendettement: 4 004 295 €**

- ❖ Pour 2019, la commune aura de nouveau recours à un emprunt d'équilibre dont le montant n'est pas encore déterminé. Cependant, les fonds ne seront levés que si nécessaire.

## LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2018, les effectifs du personnel peuvent être détaillés ainsi:

- **Catégorie A: 8 agents**
- **Catégorie B: 39 agents**
- **Catégorie C: 211 agents**

	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
<b>Titulaires et stagiaires</b>	<b>178</b>	<b>167,32</b>
<b>Non titulaires, remplaçants compris</b>	<b>80</b>	<b>33,83</b>
<b>Dont:</b>		
<b>Apprentis</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
<b>Instituteurs</b>	<b>9</b>	<b>0,66</b>
<b>TOTAL</b>	<b>258</b>	<b>206,81</b>



## LE PERSONNEL

Voici leur répartition par filière:

➤ Fonctionnels:	3 agents
➤ Administrative:	49 agents
➤ Technique:	131 agents
➤ Culturelle:	0 agent
➤ Animation:	46 agents
➤ Sportive:	6 agents
➤ Médico-sociale:	13 agents
➤ Police municipale:	1 agent

## LE PERSONNEL

- ❖ **La ville emploie au sein de ses équipes 5 apprentis; 4 au service espaces-verts et 1 au service restauration municipale (cuisine).**
- ❖ **En 2018, elle a également eu recours à 20 emplois saisonniers (40 mois de travail) et 8 « emplois-vacances » (8 mois).**
- ❖ **81 agents bénéficient d'avantages en nature. Pour 78 d'entre eux, il s'agit de repas pris dans le cadre de la restauration scolaire et pour les 3 autres agents de logements.**
- ❖ **Dans un souci de continuité du service public, la commune a procédé en 2018 à des remplacements dans les services, notamment aux services techniques et à la cuisine centrale pour suppléer l'absence d'agents en congé de maladie ou pour combler des besoins de renfort.**

## LE PERSONNEL

Les prévisions 2019 sont les suivantes:

- 4 agents ont d'ors et déjà fait valoir leurs droits à la retraite. D'autres peuvent encore se manifester. Les remplacements seront étudiés au cas par cas.
  
- Des recrutements indispensable sont prévus:
  - 1 gestionnaire comptable à temps complet (l'agent prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril),
  - 1 animateur au centre social « Arc en Ciel »,
  - Remplacement de congés maternités aux services techniques (1 agent),
  - Réintégration d'un agent précédemment placé en disponibilité,
  - Eventuel contrat de formation en alternance au service finances,
  
- Départ d'un éducateur sportif,

## LE PERSONNEL

- Comme le montre le tableau ci-après, les frais de personnel sont maîtrisés en valeur absolue depuis quelques années.
- Cependant, ils représentent en moyenne sur cette période près de 54% de nos dépenses de fonctionnement et environ 44% de nos recettes. La baisse de nos ressources explique la croissance de ces proportions, mais il n'en demeure pas moins que ces augmentations sont préoccupantes.
- En 2018, le coût du personnel représente une dépense supérieure de 50% au produit des impôts locaux et presque 17% de plus que l'attribution de compensation versée par la CVS.

La DGF (Dotation forfaitaire + DSU) ne couvre que 25% des charges de personnel.

- Cela souligne la vigilance dont il faut faire preuve pour maîtriser l'évolution des dépenses de personnel, et surtout le manque de plus en plus important d'autonomie de nos finances.

## LE PERSONNEL

	CHARGES DE PERSONNEL	% D'ÉVOLUTION	% CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT	% RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT
2012	7 860 917		53,69%	45,53%
2013	7 817 789	- 0,55%	51,28%	41,11%
2014	7 968 783	1,93%	52,19%	44,42%
2015	7 888 294	- 1,01%	54,94%	47,01%
2016	7 754 522	- 1,70%	54,15%	42,00%
2017	7 786 773	0,42%	54,99%	42,68%
2018	7 958 146	2,20%	55,98%	42,04%
GLOBAL		1,24%		

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Pour son fonctionnement, la collectivité est amenée à contracter avec divers partenaires par voie de concessions, de délégations de services publics, de marchés ou de conventions.

Certains de ces engagements durent plusieurs années.

On peut dénombrer:

- ❖ 2 concessions (électricité et gaz),
- ❖ 1 délégation de service public (exploitation et gestion de la MFE). Il faut noter que la DSP Transports publics a été transférée à la communauté d'agglomération dans le cadre de la prise de compétence «MOBILITE ».
- ❖ 13 marchés pluriannuels (dont marchés de chauffage et d'éclairage public),
- ❖ 4 conventions.

La liste de ces engagements est jointe en annexe au présent rapport.

# LE BUDGET 2019

## Les dépenses de fonctionnement:

- ❖ Il est impératif de poursuivre la maîtrise des dépenses. Des efforts importants seront faits dans tous les domaines comme le prévoit le cadrage budgétaire.
- ❖ Les dépenses devront être maintenues autour de 15 M€.
- ❖ Cette maîtrise est indispensable pour dégager un autofinancement nécessaire à la maintenance du patrimoine et pour la réalisation des investissements programmés au PPI.

## LE BUDGET 2019

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP 2019 Montants estimatifs
Charges à caractère général	4 358 165	4 200 000
Charges de personnel	7 892 709	8 120 120
Atténuations de produits	7 304	11 000
Autres charges de gestion courante	2 056 755	2 000 000
Charges financières	293 732	300 000
Charges exceptionnelles	18 362	60 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>14 627 027</b>	<b>14 691 120</b>



**LE BUDGET 2019**  
**LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

	BP 2018	BP 2019 Montants estimatifs
Atténuations de charges	100 000	100 000
Produits des services	486 593	507 012
Taxes foncières et d'habitation	5 325 845	5 457 945
Attribution de compensation	6 809 043	6 809 043
Autres impôts et taxes	569 257	728 398
Dotations, subventions	2 854 764	2 764 722
Autres produits de gestion courante	78 010	75 000
Produits financiers	3 300	3 300
Produits exceptionnels	30 000	30 000
<b>Total recettes réelles</b>	<b>16 256 812</b>	<b>16 475 420</b>

## LE BUDGET 2019 EVOLUTION DE L'EPARGNE

**Comme le montre le tableau ci-après, la capacité d'autofinancement de la commune et son fonds de roulement sont assurés.**

## EVOLUTION DE L'EPARGNE

		2014	2015	2016	2017	2018
<b>002</b>	RESULTAT ANTERIEUR	616 517	33 937	1 777 477	1 665 571	1 991 981
<b>A</b>	DEPENSES DE GESTION	14 609 857	13 912 303	13 912 927	14 040 884	13 906 767
<b>B</b>	PRODUITS DE GESTION	16 521 626	16 078 617	16 575 357	16 185 580	16 541 944
<b>Solde</b>						
<b>C</b>	CHARGES FINANCIERES	476 494	430 046	388 453	343 434	293 500
<b>D</b>	PRODUITS FINANCIERS	3 274	3 231	3 212	3 300	4 752
<b>Solde</b>						
<b>E</b>	CHARGES EXCEPTIONNELLES	182 011	14 594	18 837	11 088	15 552
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 378	491 355	105 041	30 000	221 824
<b>Solde</b>						
<b>F=(B+D)-(A+C+E)</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 256 538</b>	<b>1 724 905</b>	<b>2 258 352</b>	<b>1 793 474</b>	<b>2 330 878</b>
<b>G</b>	<b>CAPITAL DE LA DETTE</b>	<b>1 416 124</b>	<b>1 386 082</b>	<b>1 194 457</b>	<b>1 211 656</b>	<b>1 274 641</b>
<b>H= F-G</b>	<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-159 586</b>	<b>338 823</b>	<b>1 063 895</b>	<b>581 818</b>	<b>1 056 236</b>
<b>FDR= 002+1068-001</b>	<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>939 326</b>	<b>764 093</b>	<b>2 317 006</b>	<b>2 224 765</b>	<b>1 601 923</b>

## INVESTISSEMENTS 2016 – 2020 2019

- **La place Félix Faure, inscrite au contrat de pays a été réceptionnée au mois de février 2019.**
- **La restructuration du carré militaire et la restauration du mausolée ont été inaugurés le 11 novembre 2018.**
- **Le site Desgenétais, également inscrit au contrat de pays, va être cédé à la CVS en vue d'une refonte totale et la réalisation d'un pôle des métiers d'arts. La ville par convention avec l'agglomération va poursuivre l'aménagement des deux salles de sports et ses annexes. Les travaux devraient être achevés pour le début de la saison sportive en septembre 2019.**

## **INVESTISSEMENTS 2016 – 2020 2019**

- **La ZAC Hôtel de Ville va voir cette année la poursuite du réaménagement des services publics et leur occupation leur occupation pour:**
  - \* **Le Pôle Financier et Relations Humaines en juin 2019,**
  - \* **Le Pôle Social et Administratif à la fin de l'année 2019.**
  - \* **Les études menées pour la médiathèque par la CVS se terminent et les démolitions des bâtiments sont programmées pour septembre 2019 en vue du début de la construction de ce nouvel équipement et des espaces publics en 2020.**

## INVESTISSEMENTS 2016 – 2020 2019

- Les travaux pour l'accessibilité et la sécurisation de l'école de musique sont terminés et les locaux sont occupés depuis septembre 2018.
- Les études pour les nouveaux locaux des Restos du Cœur sont en cours et les travaux devraient débuter durant le second semestre 2019.
- L'ORFO et la mise en place de l'OPAH RU partagée sont effectives et seront poursuivies.
- La rénovation de l'éclairage public sera menée comme chaque année.
- L'école maternelle Desgenétais sera réhabilitée par la construction d'une nouvelle coursive, la réfection de la toiture terrasse et la reprise de la façade principale rues des Martyrs de la Résistance.
- Un nouveau bâtiment au centre de loisirs sera programmé.
- L'étude pour l'aménagement de nouveaux vestiaires au stade Tetlow est en cours pour cette année.

# LE BUDGET 2019

## L'investissement:

Le montant des investissements 2019 n'est pas encore arrêté. Cependant, les ressources qui les financeront sont ainsi estimées:

Reports de crédits 2018 :	2 886 980 €
<i>(dont 1 M€ d'emprunt avec la Caisse d'Epargne)</i>	
Excédent de fonctionnement capitalisé:	3 423 874 €
F.C.T.V.A. (16,404 % sur CA 2018):	600 000 €
Amendes de police:	70 000 €
Taxe d'aménagement:	50 000 €
Subvention :	125 000 € (Salles de sports)
Emprunts nouveaux (variable d'équilibre):	En cours d'évaluation
Amortissements:	720 000 €